



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Retenue à la source sur les revenus
distribués par des sociétés françaises**
acquittée par une personne morale établie dans un État
de l'Espace Économique Européen et ayant conclu une
convention avec l'administration fiscale française



13590*12

**2779-SD
(01-2022)**

Déclaration établie en euros à déposer avec le paiement de la retenue à la source correspondante à la recette des non-résidents, 10 rue du Centre, TSA 50014, 93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX (FRANCE) dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui du paiement au déclarant des revenus distribués concernés.

Mois concerné par la déclaration :

(Indiquer le mois au cours duquel les revenus ont été payés) :
Mois Année

Identification du déclarant :

Dénomination :

Adresse de l'établissement :

Pays :

N° d'identification attribué dans le cadre de la convention :

(À indiquer obligatoirement et à rappeler sur chaque
déclaration souscrite)

2 7 7 9 F R P

Paiement :

SOMME À PAYER (reporter le montant déterminé page 2, case OP) :

Mode de paiement : la retenue à la source, ainsi que les frais de banque afférents à l'opération, doivent être acquittés par virement direct sur le compte de la recette des non-résidents ouvert à la Banque de France et désigné ci – après :

IBAN : FR76 3000 1000 6400 0000 9562 009 PARIS BANQUE CENTRALE

Identifiant SWIFT/Bank Identifier Code (BIC) : BDFEFRPPXXX

Date et signature :

Le

Signature :

Demande de remboursement :

Nom, dénomination de la personne ayant qualité pour agir :

Demande le remboursement de la somme de : euros
correspondant au solde créditeur de la présente déclaration et s'engage à ne pas imputer ce crédit sur les
déclarations ultérieures (ne pas oublier de fournir les coordonnées bancaires du compte à créditer :
SWIFT et IBAN).

Le

Signature :

Cadre réservé à l'administration :

Droits :

paiement partiel

Pénalités conventionnelles :

absence de paiement

N° d'opération :

Date :

Cette déclaration est obligatoirement établie en euros.

Ne portez pas les centimes d'euro : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles égales ou supérieures à 0,50 sont comptées pour 1.

1. Retenue à la source sur les revenus distribués à des non-résidents	Base imposable	Taux	Impôt	
Dividendes et autres revenus distribués (taux légaux en France)	25 %	
	15 %	
	12,8 %	
Dividendes et autres revenus distribués supportant une retenue à la source inférieure au taux légal en application des conventions internationales %	
 %	
 %	
 %	
Total brut de la retenue à la source			HI
Montant des produits visés aux articles 108 à 117 bis du CGI ayant bénéficié de l'exonération de retenue à la source sur le fondement du 2 de l'article 119 bis du CGI.			HJ

2. Imputations			
A. À partir de la déclaration n° 2779 créditrice <i>(correspondant au montant cumulé de la ligne OP dégagé sur les précédentes déclarations n° 2779, et dont le remboursement n'a pas été demandé)</i>		JK
B. Au titre des formulaires 5000 et 5001 (à joindre en annexe). Si ce cadre se révèle insuffisant, joindre un état établi selon le même modèle.			
Déclaration n° 2779 du mois de versement (mois/année)	Montant de la retenue à la source imputable		
		
		
		
		
		
		
Total du montant imputable		KY
C. Autres régularisations éventuelles <i>(voir la notice de la déclaration)</i>		NP
Total imputations : JK + KY + NP		

3. Montant à payer		
Total lignes HI – (JK + KY + NP) À reporter en page 1 de la déclaration rubrique « somme à payer »	OP (A331)
Si OP est négatif : vous êtes en situation de crédit. Vous pouvez :		
- soit demander le remboursement sous réserve de remplir le cadre y afférent page 1 de cette déclaration et de joindre les pièces justificatives,		
- soit imputer le montant sur la prochaine déclaration n° 2779 au cadre 2A ligne JK.		